



Club « Scot et montagne »

Feuille de route – août 2014

Elu référent : M. Robert VORGER (Président du SCOT Tarentaise – Vanoise)
Technicien référent : Pierre-Yves GRILLET (chef de projet du SCOT Tarentaise – Vanoise)

1. Contexte

Plus de 100 SCoT sont concernés par la zone de montagne (en partie ou totalement) sur les 400 SCOT français : ainsi c'est 1 scot sur 4 qui est concerné par la question. Parmi ces « scot montagne » seulement un tiers sont approuvés, pour les 2/3 restants le travail reste à produire.

La loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, dite loi « montagne », pose des principes originaux d'auto-développement, de compensation des handicaps et d'équilibre, pour les territoires de montagne qui présentent des enjeux spécifiques et contrastés de développement et de protection de la nature. Les SCOT se doivent d'être intégrateurs de la dite Loi Montagne et cela posent diverses questions.

Le 12 juin dernier s'est tenue à Grenoble une journée intitulée « SCoT de montagne, spécificités et stratégie touristique ». Ce colloque, tant par sa préparation que par la journée elle-même, a permis de mieux appréhender la problématique et d'esquisser des pistes de travail, sans clore le sujet. Cet événement ponctuel a aussi permis de mesurer les attentes des chefs de projets SCOT concernés par la problématique montagne.

Les questions posées relèvent des champs suivants :

- **SCOT et tourisme** : Quel rôle du SCoT (qui sert à déterminer l'organisation de l'espace) en matière de tourisme ? Pourquoi penser stratégie touristique dans un SCoT ? Pourquoi penser SCoT dans une stratégie touristique ? Quels liens et synergies entre stratégie(s) touristique(s) et urbanisme, dont SCoT ? Quelles spécificités des territoires de montagne qui restent très variés voire disparates notamment selon la place occupée par le tourisme sur le territoire ?
- **Enjeux socio - économiques** : Quelles populations et quels logements en montagne dans des secteurs sous très forte pression immobilière ? Quelle économie autre que le tourisme ? Quelles perspectives face au changement climatique ? Quelles perspectives pour les Scot en montagne mais proche de grandes agglomérations et soumis à forte pression périurbaine.

- Juridique et méthodologique, notamment concernant **l'intégration des UTN** (Unités Touristiques Nouvelles) **aux SCOT**, en déclinaison du PADD et en itération avec l'évaluation environnementale.
- **Gouvernance** : place de la thématique « montagne » dans de grands SCOT urbains ou au sein de territoires vastes dont la montagne n'est qu'une facette parmi tant d'autres.
- **Hébergements touristiques** : question récurrente des « lits froids » ou des « volets clos », hébergements non mis en marché et très peu occupés par leurs propriétaires (peu d'efficacité de l'usage du sol, conditionnant néanmoins les réseaux calibrés pour la pointe).

2. Objectifs du Club « Scot et montagne »

Les travaux du Club devront servir à :

- fournir de la méthodologie pour les équipes de SCoT qui souhaitent travailler sur le sujet de la montagne
- Partager les expériences de différents territoires, les bonnes pratiques, favoriser les échanges, la vulgarisation
- Permettre de structurer une commande publique (cahiers des charges spécifiques) pour générer de l'efficacité dans les réponses des prestataires privés
- identifier les rôles des différents acteurs et les réseaux existants (office du tourisme, Agence touristique, CRT, investisseurs, gestionnaires touristiques, exploitants de remontées mécanique, association de protection de la nature...), les circuits de décisions et comprendre les enjeux pour les SCoT
- permettre à la FédéScot de nourrir une doctrine, un positionnement politique sur les sujets « montagne », faire remonter les préoccupations des acteurs terrains et permettre du « lobbying » national
- Proposer des évolutions législatives pour des sujets spécifiques « urbanisme et montagne »
- Travailler les articulations avec les Parcs nationaux, qui sont quasiment tous en zone montagne, et les parcs régionaux concernés
- Coordonner les actions avec les institutions spécifiques de la montagne (comités de massif et leurs commissions spécialisées - commissariats de massif)
- Appréhender les situations très diverses des montagnes.

3. La production envisagée et les moyens

Concrètement le club pourrait fournir :

- Une veille juridique sur la thématique « SCOT et montagne »
- des fiches techniques ou fiche expérience (4 à 12 pages A4) qui alimenteraient petit à petit une boîte à outils (la première pourrait être « SCOT / UTN / Evaluation environnementale »). La production d'une fiche /an est envisagée
- une journée annuelle consacrée à des échanges d'expériences et de la capitalisation de méthodologique (journée à destination des techniciens et des élus)

Pour assurer cette production, la FédéScot ne pourra le faire seul. Ainsi, il sera proposé un conventionnement, notamment avec le Cerema, à l'image de ce qui a été expérimenté lors de la journée « SCOT de montagne » du 12 juin dernier à Grenoble.

4. Cibles

- Les SCOT concernés par la thématique « montagne »
- les bureaux d'études (les prestataires SCOT, urbanisme en montagne ...)
- les associations de protection de l'environnement
- Les acteurs gravitant autour de la stratégie touristique en montagne qui souhaiteraient mieux appréhender les SCOT les concernant.